

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 septembre 2025**

**Rapporteur :  
Madame Forough-Léa  
DADKHAH**

**N° 33**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2025 (accusé de réception du 06/10/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Lancement du second appel à projet Innovation / transition auprès des entreprises QBO**

**Lancement en 2025 du second appel à projet innovation et transition auprès des entreprises de QBO, attribution d'un prix de 10 000 € maximum pour 3 entreprises lauréates.**

**\*\*\***

Il est proposé de relancer pour 2025, un nouvel appel à projet transition, dont l'objectif est de :

- Favoriser l'émergence et soutenir le développement d'activités économiques durables s'inscrivant dans la dynamique des transitions, dans un objectif de résilience du territoire ;
- Faire de Quimper Bretagne Occidentale un territoire propice à l'émergence d'activités répondant aux enjeux des transitions ;
- Communiquer sur cette dynamique de développement des transitions sur notre territoire ;
- Stimuler les innovations, l'entrepreneuriat individuel ou collectif, la création d'emplois et de richesses.

Sont attendus comme candidats des entreprises proposant une innovation entendue ici dans sa signification la plus large. Il s'agit donc d'un processus, procédé, usage ou produit nouveau mis en œuvre dans les champs économiques, sociaux ou sociétaux et environnementaux. Les innovations sont donc de tout ordre, de toute intensité (innovation de rupture, incrémentale ou d'assemblage).

Quelle que soit leur nature, les projets soumis devront apporter un avantage et créer de la valeur pour l'entreprise sur un marché ou sur un territoire. Ils viseront ainsi le développement de l'entreprise et l'accélération de sa croissance. En ce sens, ils s'inscriront dans un business plan détaillé démontrant leur potentiel effet accélérateur sur la croissance de l'entreprise.

Le jury sera particulièrement attentif à l'appréciation du caractère durable du projet d'innovation qui constituera un critère clé dans l'évaluation des dossiers.

Les objectifs de cet appel à candidature sont d'une part de stimuler l'innovation des entreprises locales vers les projets d'innovation, mais il s'agit également d'un sujet d'attractivité du territoire, visant à mettre en avant QBO comme territoire accueillant pour les entreprises innovantes et à la pointe sur les sujets d'innovation liées aux transitions.

Les projets lauréats pour l'édition 2025 seront présélectionnés par un comité technique qui réunira des représentants de Quimper Bretagne Occidentale, de la Technopole Quimper-Cornouaille et d'acteurs économiques du territoire. La sélection finale sera assurée par un jury composé d'élus de Quimper Bretagne Occidentale. La remise des prix pourrait être organisée début d'année 2026.

Il est proposé d'apporter deux évolutions par rapport règlement de l'année passée :

- Le jury choisira 3 entreprises lauréates, qui recevront un prix de QBO de 10 000 € maximum chacune pour la mise en place de leur projet (et non 15 000 € comme l'année passée);
- Les entreprises devront faire moins de 250 salariés (définition d'une PME au sens de l'union européenne) et non moins de 50 salariés comme l'année passée. Cette évolution pourrait permettre de prendre en compte des projets plus importants portés par des PME locales.

S'agissant d'une aide économique, ce projet doit se faire avec la validation de la région Bretagne, chef de file en matière d'aides économiques, dans le cadre d'un avenant à la convention entre QBO et le conseil régional de Bretagne.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de valider le budget de 30 000 € pour cet appel à projet Innovation transition, soit 3 lauréats de 10 000 € maximum ;
- 2- d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant à la convention entre QBO et la Région Bretagne ;
- 3- d'autoriser madame la présidente à octroyer par décision les subventions aux entreprises dans le cadre de cet appel à projet innovation/transition et dans la limite de 10 000 €.